

AYHERRE / AIHERRA

BULLETIN MUNICIPAL / HERRIKO ALDIZKARIA

1 ER SEMESTRE 2011



Sommaire/Aurkibidea :

Le mot du maire / Auzapezaren hitza	2
Du coté des finances / Finantza aldetik	3
Compte administratif 2010 / Kontu administratiboa	4
Budget primitif 2011 / Aurrekontua	5
Assainissement collectif / Saneamendu kolektiboa	6 à 7
Revitalisation du bourg / Burgada bizirik	8
Communauté des communes / Herri elkargoa	9
Haut débit – divers / Bestalde	10
Animations locales / Herriko animazioak	11
Zoom sur Dominique Lardapide	12

Directeur de Publication :
Jean-Paul Basterretche, Maire

Comité de Rédaction :

Maité Mongabure
Isabelle Caillaba
Sabine Etcheverry
Olivier Rocchia

Edition :
Mairie d'Ayherre-----site Internet : <http://www.ayherre.com>

Bulletin municipal 1er semestre 2011
Utilisation de papiers recyclés



A
P
E
R
I
T
I
F

M
A
R
I
E



S
P
E
C
T
A
C
L
E

C
O
U
N
T
R
Y



LE MOT DU MAIRE

La qualité des finances communales avec une maîtrise des frais de fonctionnement et un niveau d'endettement plus que raisonnable ont permis une nouvelle fois de **ne pas augmenter le taux des impôts locaux** et de continuer à entreprendre.

L'extension des **travaux d'assainissement du bourg**, secteur « Estekatea » et sur la RD 251, vient de se terminer. Ainsi, la quasi-totalité du bourg est reliée au collectif. Depuis la création du réseau en 2008 et jusqu'à ce jour, plus de 1 200 000 € ont été investis.

Très prochainement, dans le cadre du projet de recalibrage de la RD 251, à l'entrée du bourg, les travaux **d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques** devraient débiter.

Le projet du PLU, en phase finale d'élaboration, a été adressé pour un premier avis aux personnes publiques associées. Ensuite, il sera arrêté par le Conseil Municipal puis soumis à enquête publique en fin d'année.

La revitalisation du bourg reste toujours une de nos préoccupations majeures. Les tentatives d'acquisition des parcelles nécessaires au projet ayant échoué, la procédure d'expropriation pour utilité publique a été engagée. En parallèle, la Commune poursuit son travail de réflexion quant à l'implantation de son café/boulangerie. Ce dernier pourrait s'insérer en contrebas du fronton, au carrefour de la mairie et de la départementale.

Cette politique d'investissement que nous menons depuis quelques années manifeste notre volonté d'aller de l'avant, pour un développement à la fois ambitieux et maîtrisé de la Commune.

Bon été à tous !

Jean Paul BASTERRETCHÉ

AUZAPEZAREN HITZA

Herriko finantzen kalitateari esker, funtzionamendu gastuen menperatzearekin eta zentzuzkoa den zor maila batekin, **berriz ere herriko zergak ez dira goituak izan** eta gauzak egiten segitu ahal izan dugu.

Herri barneko saneamendu obren hedatzea, "Estekatea" aldean eta RD 251 gainean, bururatu berria da. Horrela, kasik herri barne guzira saneamendu kolektiboari lotua da. 2008an sarea sortua izan zenetik eta gaur arte, 1 200 000 € baino gehiago inbertituak izan dira.

Laster, RD 251 bidearen berriz izarian ezartzearen kari, herriaren sartzean, **telefono eta elektrizitate sareen lurperatze obrek** hasi behar lukete.

PLU proiektua, oraindik eraikitze fase batean dena, partzuer diren pertsona publikoei igorria izan zaie, lehen iritzi bat eman dezaten. Ondotik, Herriko Kontseiluak finkatuko du eta ikerketa publikoa eginga izanen da urte undarrean.

Herri barneari bizitasunaren emaita gure arrangura nagusietarik bat egoiten da. Proiektuarendako beharrezkoak ziren lur parteen erostea ez baitugu lortu, onura publikoaren izenean desjabetze prozedura bat abian ezarria izan da. Horren ondoan, Herriak bere gogoeta lana segitzen du bere kafe-okindegiaren irekitzeari buruz. Azken hau frontoiaren beheko aldean koka liteke, herriko etxea eta departamenduko bidea gurutzatzen diren lekuan.

Duela urte zenbait daramagun inbertsio politika hunek erakusten du aitzinera joaiteko dugun gogoia, Herriarentzat handinahia eta aldi berean menperatua den garapen batendako.

Uda on deneri !

Jean-Paul BASTERRETCHÉ

DU COTÉ DES FINANCES

/

FINANTZA ALDETIK

La réforme de la taxe professionnelle a conduit à des modifications importantes des taux communaux habituels. Les services fiscaux ont calculé pour chaque taxe un taux de référence communal 2010 et ceci, afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et des frais de gestion auparavant perçus par la Commune.

Du fait de cette réforme, les contribuables constateront des modifications sur leur feuille d'imposition.

Toutefois, le **Conseil Municipal**, compte tenu de la bonne santé financière de la Commune **a décidé** une nouvelle fois **de ne pas augmenter les taux** d'imposition, **inchangés depuis 2001**.

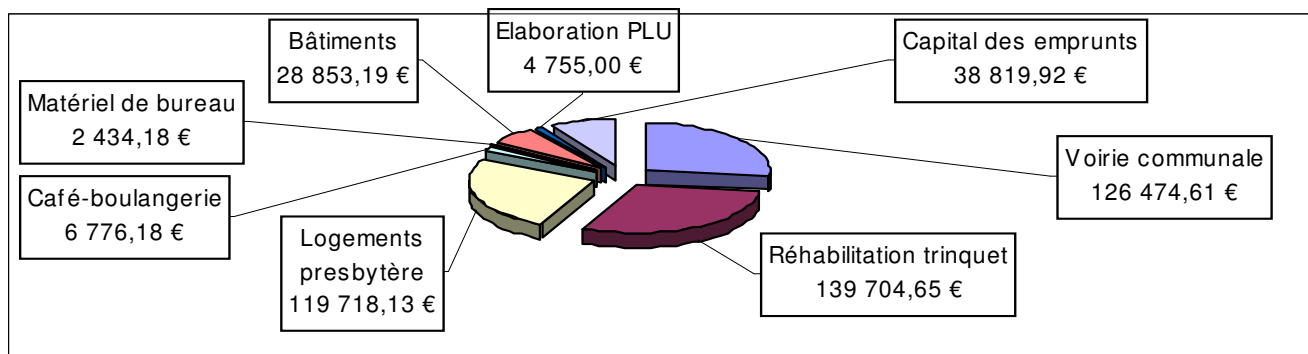
TAXES	Taux de l'année 2010	Taux de référence 2010	Taux votés en 2011
Taxe Habitation	8,50	15,77	15,77
Foncier Bâti	7,42	7,42	7,42
Foncier Non Bâti	24,82	26,02	26,02
Cotisation Foncière des Entreprises	10,40	20,13	20,13

Il convient de préciser que la Commune n'est pas seule décisionnaire en matière d'impôts locaux et qu'elle n'en perçoit qu'une partie. En effet, l'Etat décide annuellement de l'évolution des bases puis les différentes collectivités (Commune, Conseil Général, Conseil Régional, Communauté de Communes) fixent leurs taux respectifs.

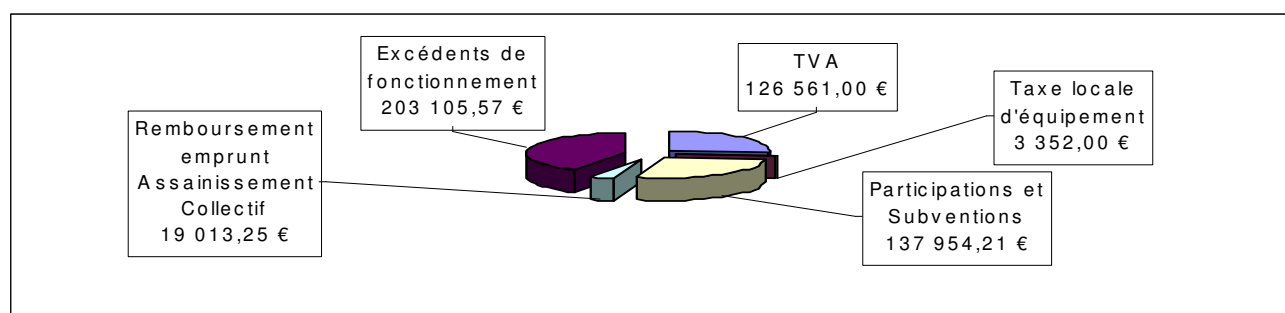


COMPTE ADMINISTRATIF 2010

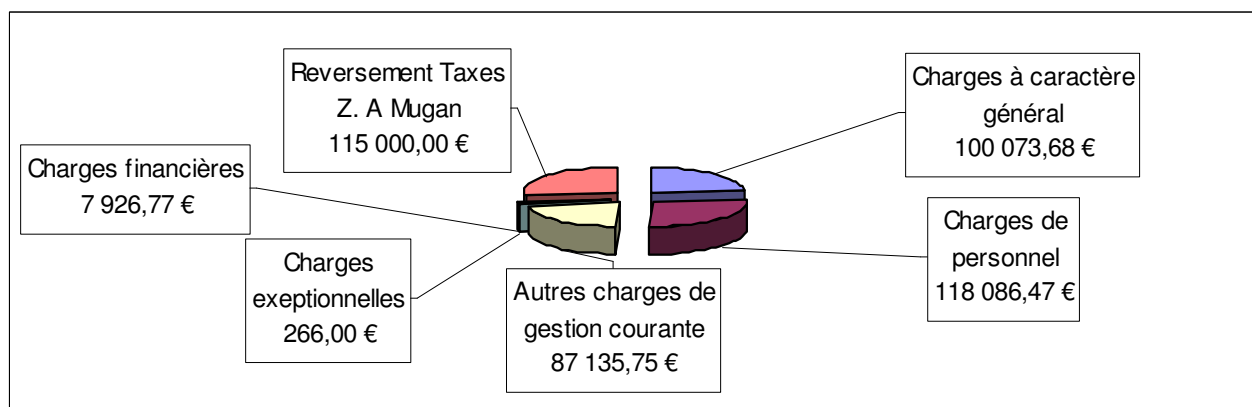
INVESTISSEMENT – *DEPENSES* : 467 535,86 €



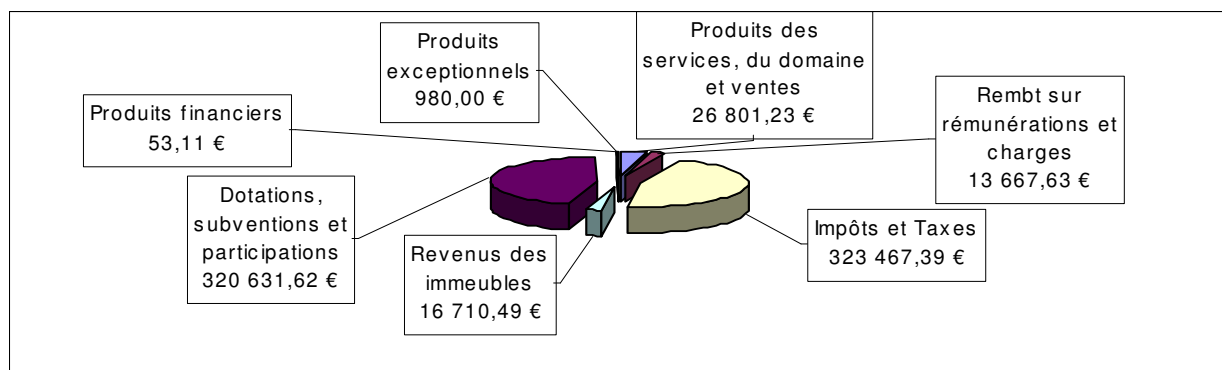
INVESTISSEMENT - *RECETTES* : 489 986,03 €



FONCTIONNEMENT - *DEPENSES* : 428 488,67 €

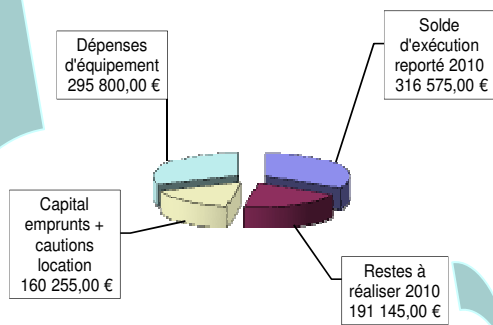


FONCTIONNEMENT – *RECETTES* : 702 311,47 €

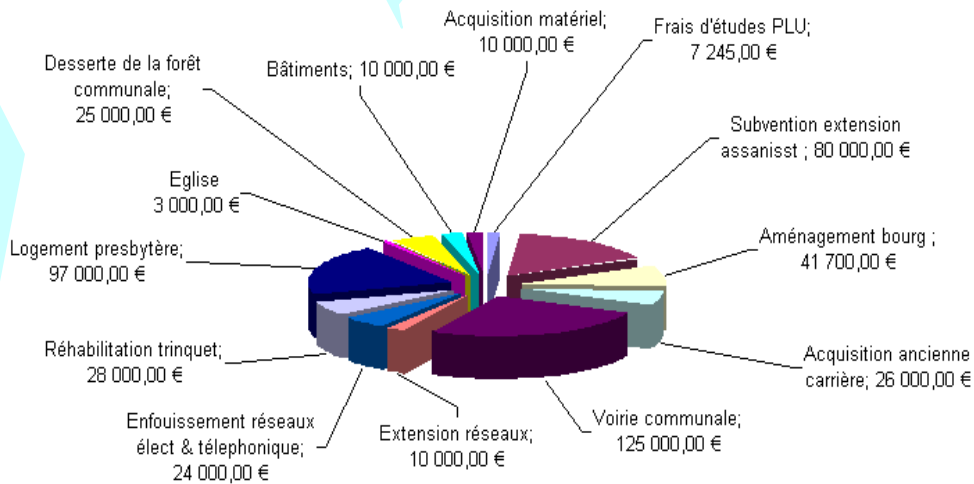
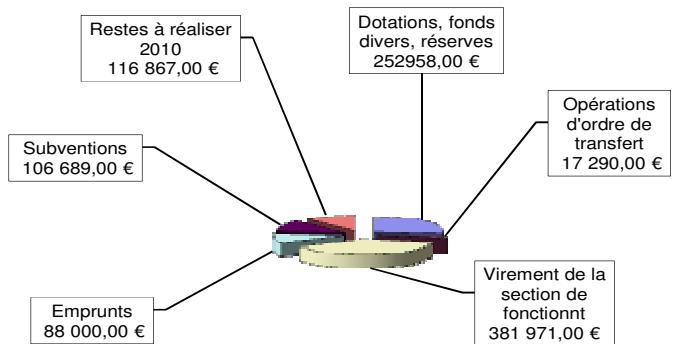


BUDGET PRIMITIF / AITZIN KONTUA 2011

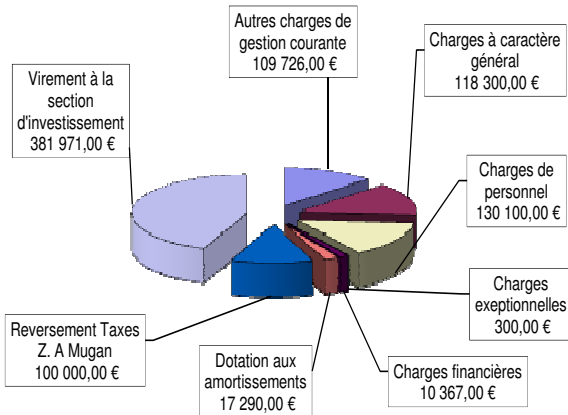
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 963 775 €



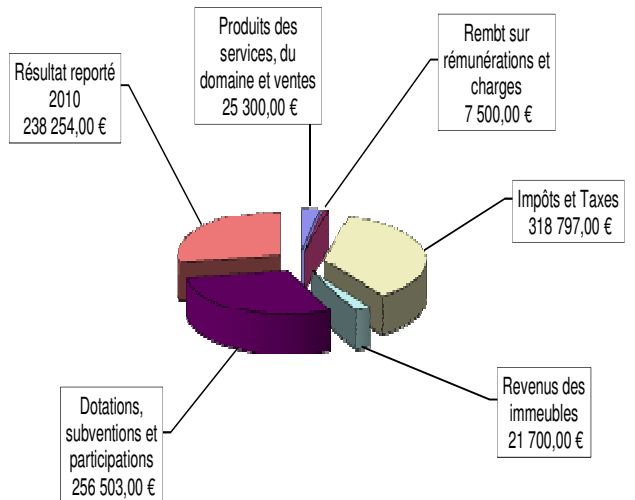
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 963 775 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 868 054 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 868 054 €

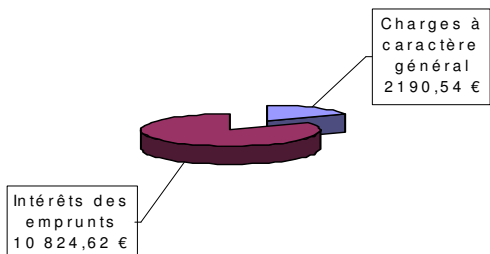


ASSAINISSEMENT COLLECTIF SANEAMENDU KOLEKTIBOA

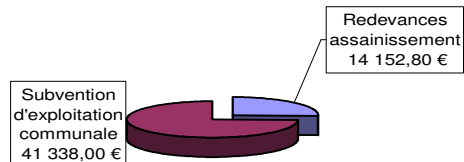
COMPTE ADMINISTRATIF 2010

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 13 015,16 €

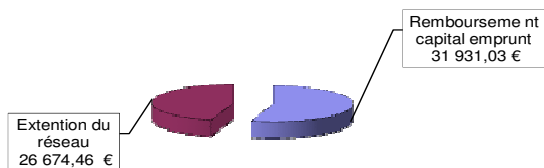


RECETTES : 55 490,80 €

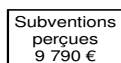


INVESTISSEMENT

DEPENSES : 58 605,49 €



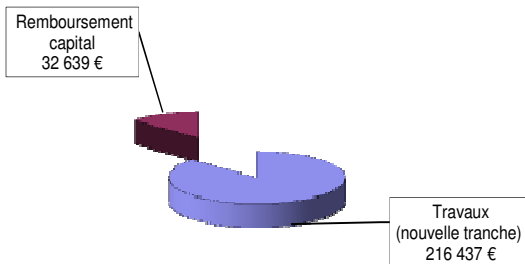
RECETTES : 9790 €



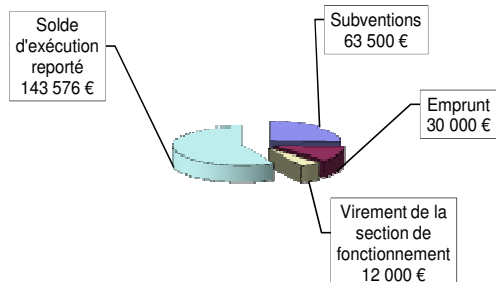
BUDGET 2011

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 249 076 €



RECETTES : 249 076 €



Secteur Estekatea



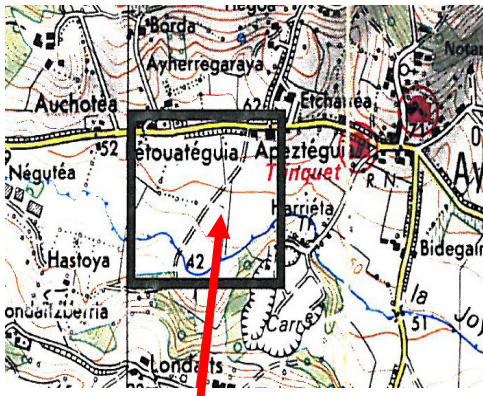
Les travaux sur ce secteur viennent de se terminer. Les usagers concernés ont été destinataires d'un courrier adressé par le Syndicat d'assainissement Adour Ursuia, dorénavant compétent en la matière, les informant de la mise en service du réseau et des modalités de raccordement.

Le montant initial du marché s'élevait à 175 870.20 € HT et prévoyait le raccordement de 23 maisons.

En cours de travaux, compte tenu des servitudes de passage obtenues sur les terrains privés, 7 de plus ont pu être raccordées. Le raccordement de ces maisons supplémentaires était initialement prévu dans un projet futur prévoyant le passage de la canalisation sous la voie publique. Ainsi, la solution adoptée par le passage en domaine privé était beaucoup moins onéreuse.

Le montant total de ces travaux HT s'est donc élevé à 197 187.50 € HT, soit 235 836.25 € TTC, auquel se sont ajoutés pour près de 18 000 TTC les frais de maîtrise d'œuvre, les contrôles, et divers (branchement poste de relevage...).

RD 251 (entre Kompaitea et Etxeberria)



Zone de travaux

La Commune ayant transféré sa compétence assainissement collectif au syndicat Adour Ursuia, c'est ce dernier qui a donc assuré la maîtrise d'ouvrage pour ce secteur.

Suite à l'avis d'appel public, l'entreprise DUHALDE d'Ustaritz a été retenue pour un montant HT de 89 942.00 € HT, soit 107 570.64 € TTC. Ces travaux correspondent au passage de la canalisation sur la route départementale et son raccordement au réseau principal par le chemin d'Aphesteguy. Ils permettent le raccordement de neuf maisons.

La Commune a participé au financement de ces travaux en attribuant au syndicat une subvention d'investissement de 80 000 €.

Rappelons que ces travaux ont été réalisés préalablement au recalibrage de la route départementale prévue par le Conseil Général.

Pour info : L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, prévu également dans le cadre dudit projet, devrait débuter très prochainement (août, septembre).

La réalisation de l'ensemble de ces travaux auquel s'ajoutent ceux réalisés lors de la première tranche réalisée en 2008, font que le bourg est desservi dans sa quasi-totalité par l'assainissement collectif. Seule une partie du lotissement « Garakoetxea » restera à assainir.

Lors de l'édition du bulletin de janvier 2011, nous vous informions que les tentatives d'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble du bourg n'ayant pu aboutir, l'EPFL (Etablissement Foncier Public Local) avait pris le relais de la Commune.

Malgré son intervention, les négociations à l'amiable avec les propriétaires sont restées infructueuses et aucune acquisition n'est intervenue. La Commune a donc sollicité une nouvelle fois l'EPFL pour engager toute procédure permettant l'acquisition des terrains d'assiette du projet, y compris par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

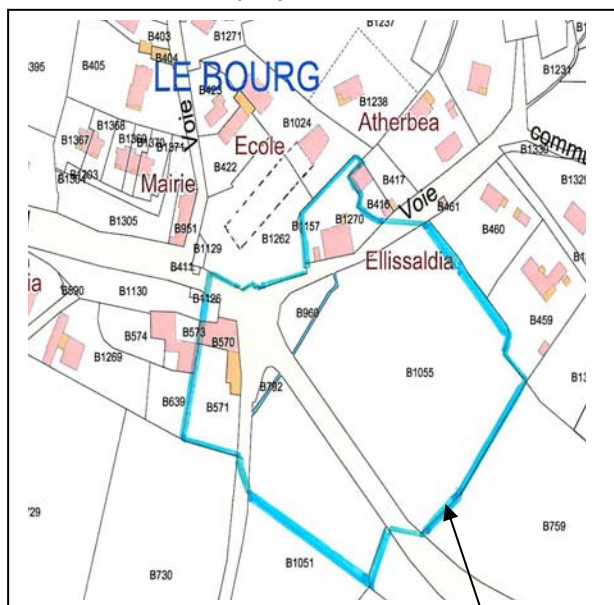
Ainsi, en juin dernier, l'EPFL a demandé à M. le Préfet de prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette procédure n'exclut bien sûr pas la possibilité de négociations et accords amiables avec les propriétaires des terrains.

Pour mémoire : l'opération d'aménagement d'ensemble du bourg est destinée principalement à la création de logements en mixité sociale, la création de commerces et services de proximité, la reconfiguration des voies de circulation...

Parallèlement à cette décision, la Commune a poursuivi sa réflexion notamment en ce qui concerne l'implantation de son projet de café-boulangerie. Après concertation de différents partenaires, il en ressort que le projet pourrait s'insérer en contrebas du fronton, au carrefour de la mairie et de la route départementale. Une première étude, tenant compte des contraintes naturelles et physiques du terrain, des accès sur la départementale, a pu confirmer cette faisabilité

D'ici fin août, avec le concours du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) une consultation pour le choix du maître d'œuvre (construction du bâtiment + aménagement des accès et abords) sera lancée.

Un avant projet sommaire du bâtiment et de ses abords pourrait être présenté pour la fin de l'année.



Périmètre de l'expropriation



Implantation du futur projet de café-boulangerie

Invitation

Le centre culturel Eihartzea organise Art'eguna le dimanche 28 août au jardin public d'Hasparren. Vous êtes tous conviés à venir nombreux en famille voir divers spectacles gratuits
La journée débutera à 12h30 par un pique-nique animé par une txaranga, suivi à 14h de spectacles de cirque pour tous : bascule coréenne, jonglage, portées acrobatique et grande illusion, il y en aura pour tous les goûts !!! La journée se clôturera par un concert du groupe Nej'ma de Pau, qui nous offrira un voyage musical entre Orient et Occident.

Apprentissage de la musique

Ne pas oublier d'inscrire vos enfants intéressés par une initiation ou un perfectionnement à l'école de musique Communautaire Soinubila à Hasparren (apprentissage de plus de 15 instruments de musique) à compter de septembre

Cours du soir

Seaska va donner ses cours du soir à partir de septembre momentanément dans deux bureaux vides de la communauté des communes en attendant que la maison Eihartzea soit terminée pour l'accueillir

Subventions aux associations et participations

- Laguntza Etxerat 96 000 € +17 140 €
 - Eihartzea 24 000€
 - Soinubila 40 000€ (+26 000 € du Conseil Général)
 - Office du Tourisme 105 431 €
 - Aldatu 81 600 €
 - Union des commerçants d'Hasparren (UCA) 1 000 €
 - Conseils des élus 2 585 €
 - Centre départemental du Tourisme 1 680 €
 - Adil 2 028 €
 - Seaska 20 000 €
 - AEK (Korrika 2011) 300 €
 - Bultza (soutien à la création d'entreprises) 1 000 €
 - ADIE 1 000 €
 - Amicale sapeurs pompiers d'Urt 335 €
 - Amicale sapeurs pompiers d'Hasparren 1 425€
 - SOS Laborari 5 000 €
 - Lagunarte (Bonloc) 5 000 €
 - Traboules (Helette) 8 000 € (dont 3 000 € pour le Potéo Atypique)
 - Association Isturitz/Oxoxelhaya 3 000 €
 - Festival EHZ (Helette) 6 000 €
 - Participation au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) 189 200 €
 - Participation au frais de fonctionnement PAT (Pays d'accueil Touristique) 16 800 €
 - Participation au SCOT (Schéma de cohérence territoriale) pourrait se chiffrer à 16 950€.
- Celui-ci a diligenté une enquête sur les déplacements des ménages (dont les résultats sont visibles sur le site ou en mairie) dans tout le territoire



Autres dépenses

- 125 000 € : acquisition du terrain pour la construction d'une structure petite enfance,
- 100 000 € : financement des études de maîtrise d'œuvre de cette structure
- 220 000 € : transformation du garage situé à l'entrée de la Communautés des communes en bureaux (opération pratiquement achevée)
- 155 000 € : achat de serres et construction d'un hangar agricole pour le lancement de la production maraîchère bio de Garro à Mendionde (somme qui sera remboursée par la SCIC Garro chaque année via un loyer)
- Acquisition de deux hectares de foncier à vocation économique sur la commune de Hélette
- Initiation à la faune et aux espaces naturels :
 - o Entretien 4 728€
 - o Restauration nouveaux secteurs : 20 094€
 - o Veille des cours d'eaux : 4 728 €
 - o Entretien et balisage sentiers Plan Local de Randonnées : 16 500€



Important : Si, malgré la présence de l'antenne Wimax, vous n'avez toujours pas accès au haut débit, vous voudrez bien contacter la mairie rapidement. Elle vous proposera une nouvelle offre prise en charge par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques ...

Inscrivez vous en Mairie au plus vite pour en bénéficier !

INFOS/ZONBAIT BERRI

Fermage de terres communales

M. IRIBARREN Sébastien, dans le cadre de son installation en tant que jeune agriculteur, a sollicité le droit d'affermier la parcelle communale située au lieu-dit « Ur Haize » et cadastrée section D 294, pour une superficie de 33 ha 70.

Les agriculteurs éventuellement intéressés par la location de cette parcelle sont priés de se faire connaître en mairie pour la fin août.

Travaux sans autorisation

Nous déplorons que certains administrés peu respectueux des règles et des lois procèdent à des travaux de construction sans autorisation d'urbanisme.

Rappel des règles en la matière :

- **déclaration préalable** pour les constructions n'excédant pas 20 m² (type abri de jardin, garage), pour les modifications de façades (création d'ouvertures par exemple) et également pour les piscines.
- **permis de construire** pour toute construction au-delà de 20 m².

Les constructions sans autorisation sont illicites et peuvent faire l'objet de **sanctions** pouvant aller jusqu'à leur démolition.

A noter que certains administrés procédant aux travaux sans autorisation ont reçu un courrier de la mairie afin de régulariser leur situation.

Poids public

Le Conseil Municipal, compte tenu des frais à engager pour assurer le fonctionnement correct de la bascule d'une part et du très faible montant des recettes, d'autre part, a décidé de le mettre **hors service**.

Litiges/Commune/Particuliers

Dans l'affaire opposant Mme GOYHENETCHE Joséphine à la Commune tendant à l'annulation d'un certificat d'urbanisme négatif, le Tribunal a rejeté la demande de cette dernière, aux motifs :

- que la parcelle se situe dans une zone inconstructible de la carte communale,
- que le certificat d'urbanisme attaqué a été délivré par le Maire au nom de l'Etat et que par conséquent la Commune n'est pas partie prenante à l'instance.

Dans l'affaire opposant la Commune aux consorts ECHEVERTZ / GONI, tendant à engager la responsabilité de la Commune du fait de l'instabilité du talus communal bordant le chemin de Lamixkarrenia ; instabilité se traduisant par l'impossibilité de clôturer leurs parcelles situées en surplomb du dit chemin,

- le Tribunal a rejeté leur requête et les a condamnés à prendre en charge les frais d'expertise judiciaire s'élevant à 11 167.85 €

ANIMATIONS LOCALES/HERRIKO ANIMAZIOAK

A l'initiative de la Commune, le spectacle « **Sakratua** » a été présenté le samedi 2 avril dernier à l'église d'Ayherre. Ce spectacle, écrit selon les codes d'une pastorale souletine, a conquis le public tant au niveau visuel qu'auditif. Il s'est déroulé avec fluidité et a allié modernité et tradition. C'est sous une ovation finale et après un bon repas préparé par les élus que les artistes ont quitté notre village. Vous avez été nombreux à apprécier cette création chorégraphique. La municipalité, forte de ce succès essaiera à l'avenir de renouveler de telles manifestations.

Coupe de France des rallyes 2011 : une épreuve chronométrée se déroulera sur le territoire d'Ayherre le samedi 27 août prochain, sur les hauteurs d'AYHERRE (vers le chalet des chasseurs).

Les fêtes locales se sont déroulées dans une très bonne ambiance. Les animations proposées variées et originales ont charmé un public nombreux et enthousiaste. Tous nos remerciements aux jeunes du comité soucieux de proposer aux villageois des fêtes de qualité.



Concert du 18 juin avec :
Le groupe corse « **L'arcusgi** » et un groupe tout nouveau composé de 8 filles « **Zort'ziburu** ».

A l'école privée... Le pastoralisme ravive le préau...

Le 1er juillet dernier a eu lieu au sein de l'école Immaculée Conception le vernissage d'une fresque illustrant le thème de la montagne. Tous les enfants ont participé avec l'aide de deux artistes de l'association Garazt'arts : Diane et Chloé.

En effet, outre les programmes scolaires, la découverte du milieu montagnard fut le fil conducteur de l'année. Les enfants ont pu étudier la lecture des différents paysages, la faune et la flore, la palynologie, le métier de berger, des chants en basque et en français.

De plus et toujours sur le même module, le séjour de classe découverte des élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 a eu lieu au Centre d'Education au Patrimoine Ospitalea d'Irissarry du 15 au 17 juin 2011. Il fut très intéressant car ils ont approfondi et expérimenté leurs acquis par le biais d'activités, de rencontres (visite chez le berger Ttale Ouret dans son cayolar), rallye photo...

Enfin, la dernière quinzaine du mois de juin voit le préau de l'école prendre de la couleur. Le travail de l'année y est résumé : la montagne, les quatre saisons, les animaux. Chaque enfant y apposera sa touche personnelle.

Belle œuvre et accroche garantie. Voilà quelques petits artistes qui n'ont pas froid au pinceau !!! Clin d'oeil à eux et à l'équipe enseignante.



Zoom sur Dominique LARDAPIDE, dit Erasme l'impie.



Sur la colline dominant la maison Uhagon (Duhagon) se trouve une sépulture dont peu d'Aihertar connaissent l'existence. A cet endroit, fut enterré en mai **1897**, Dominique Lardapide dit Erasme, décédé à l'âge de 87 ans. Propriétaire de Duhagon, il choisit de se faire inhumer dans ses terres. Célibataire, il vécut de ses rentes.

Parti en Argentine, à Buenos-Aires à l'âge de 20 ans, il reprit l'exploitation à l'âge de 50 ans. A sa mort, il laissa un testament particulièrement altruiste. En voici un extrait :

« A l'approche de ma disparition du nombre de mes semblables, je tiens à leur laisser quelque marque de sympathie et de bon vouloir.

A cet effet, de trois mille cent quarante cinq francs de rente française 3%, je donne et lègue, pour leur donner après mon décès, la destination suivante :

*- D'abord ma volonté est, que **douze cent francs** soient employés **au soulagement des pauvres** qui ont épuisé leurs forces au travail, à élever honnêtement leurs familles, ou qui ont été atteints d'infirmités qui les ont rendu dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.*

Pour mettre en pratique cette disposition, il convient qu'il soit tenu un registre des distributions... Le registre pourrait être tenu par le secrétaire de la Mairie, à qui il serait alloué une commission de deux pour cent prélevée sur les fonds de la donation....

*- Je suis porté à allouer **cent francs** par an à **l'instituteur** de notre commune pour le compenser, en partie, de ce qu'il pourrait retirer de tout autre emploi en dehors du Secrétariat de la mairie, qui ne pourra être rempli de longtemps par d'autre que lui, à moins que cette allocation de cent francs annuelle est accordée sous l'expresse condition de restreindre ses occupations à celles de l'école et de la mairie....*

*- Je destine également **deux cents francs** de don annuel, **au profit de l'école laïque de la commune**, pour qu'ils soient employés uniquement à tout ce qui peut contribuer à son progrès, soit par son outillage, soit par les améliorations des méthodes, tout ce qui peut provoquer le désir et l'amour de l'instruction, à contribuer à la formation d'une bibliothèque, au chauffage de l'école en hiver....*

*- Enfin, une somme de **cinquante francs** sera distribuée en livrets de caisse d'épargne aux **élèves les plus méritants** de l'école....*

*- De même je destine la somme **de quinze cents francs** pour être répartie entre **les jeunes gens** que le sort aura désignés pour le service de plus de durée que **l'armée active**, comme aujourd'hui celui de cinq ans. Cette répartition sera faite à la fin de chaque année. Un registre pourra être tenu de ces répartitions par le secrétaire de la Mairie, à qui il sera accordé deux pour cent de la donation....*

Ainsi, la somme de ma donation des trois mille francs de rente se trouve complétée.

Disposition écrite, datée et signée de ma propre main à Ayherre le quinze avril mille huit cent soixante dix-neuf »

E. Lardapide